

SPUQ INFO

BULLETIN DE LIAISON DU SYNDICAT DES PROFESSEURS ET PROFESSEURES DE L'UNIVERSITÉ DU QUÉBEC À MONTRÉAL



Numéro spécial : École de langues //

Une mission mesurée à l'aune des besoins de la société québécoise

//COMITÉ EXÉCUTIF

En cette période de relance portée par la grève du corps professoral qui a obtenu des postes qu'elle n'osait pas demander, l'administration de l'UQAM continue de tourner le dos aux besoins de l'École de langues. Il y a mépris constant en la demeure, et ce qui était apparu lors des négociations comme un classique « niet » patronal s'est plutôt confirmé comme une absence de vision et un désintérêt viscéral.

Le chat est sorti du sac au terme des travaux du comité de travail prévu en fin de grève pour étudier l'adéquation du nombre de maîtres de langues à l'aune des besoins : la direction actuelle voit dans l'École de langues un « département de services » répondant aux demandes des autres programmes et non pas, comme ailleurs dans toutes les unités académiques (départements et programmes), un lieu universitaire dynamique appelé à répondre aux besoins de la société québécoise.

Cette dichotomie affligeante ne peut demeurer en l'état comme si elle devait disparaître d'elle-même au gré d'un éventuel changement de garde. Les professeures, professeurs ont constamment appuyé les demandes des maîtres de langue, avant, pendant et après la grève, et ce soutien doit maintenant prendre une forme encore plus affirmée. Nos collègues membres de la Sous-commission des ressources ou de la Commission des études peuvent agir efficacement pour remédier à cette attitude de blocage. Ces instances sont des lieux privilégiés pour recevoir et étudier des demandes de postes étayées au regard des besoins actuels ou des projets de développement.

Avec 15 000 « étudiants-cours » (14 % d'augmentation cet automne !), quatre regroupements de premier cycle et six programmes de certificat portés par un effectif régulier maintenant réduit à 26 postes, les maîtres de langue posent au corps professoral tout entier et à la communauté de l'UQAM la question du devenir autant que du présent. À cette question nous devons répondre « massivement », comme on le clamait déjà à l'hiver 2009... □

279
novembre 2010

SOMMAIRE //

- UNE MISSION MESURÉE À L'AUNE DES BESOINS DE LA SOCIÉTÉ QUÉBÉCOISE comité exécutif -1
- LA MISSION DE L'ÉCOLE DE LANGUES -2
- PORTRAIT GÉNÉRAL DE L'ÉCOLE DE LANGUES -3
- COMITÉ D'ÉTUDE SUR LES BESOINS DE L'ÉCOLE DE LANGUES - RAPPORT DES MEMBRES SYNDICAUX -4
- RÉACTION DES MEMBRES SYNDICAUX DU COMITÉ D'ÉTUDE SUR LES BESOINS DE L'ÉCOLE DE LANGUES -5
- COMITÉ D'ÉTUDE SUR LES BESOINS DE L'ÉCOLE DE LANGUES - RÉACTION DES MAÎTRES DE LANGUE LETTRE AU VICE-RECTEUR AUX RESSOURCES HUMAINES, PIERRE-PAUL LAVOIE, ET AU VICE-RECTEUR À LA VIE ACADÉMIQUE, ROBERT PROULX -6
- APPUI DU CONSEIL SYNDICAL DU SPUQ À LA DEMANDE DE L'ÉCOLE DE LANGUES -7



La mission* de l'École de langues

La mission de l'École de langues est de promouvoir la connaissance, la compréhension et l'utilisation des langues, lesquelles sont indispensables pour que les étudiants puissent se tailler une meilleure place dans le contexte actuel de la mondialisation. En ce sens, la mission de l'École rejoint les objectifs de l'UQAM d'assurer aux étudiants une formation offrant une plus grande ouverture sur le monde et sur la diversité des cultures.

L'École permet ainsi aux étudiants de tous les cycles de l'Université d'acquérir et de développer des habiletés langagières et discursives dans les langues enseignées, notamment en vue de contribuer à la diffusion et à la circulation du savoir scientifique sur le plan local et international dans un contexte multilingue et multiculturel.

L'École de langues offre des certificats, des programmes courts et des cours, entre autres, en allemand, en anglais, en arabe, en chinois, en espagnol, en français langue seconde, en italien, en japonais, en portugais et en russe.

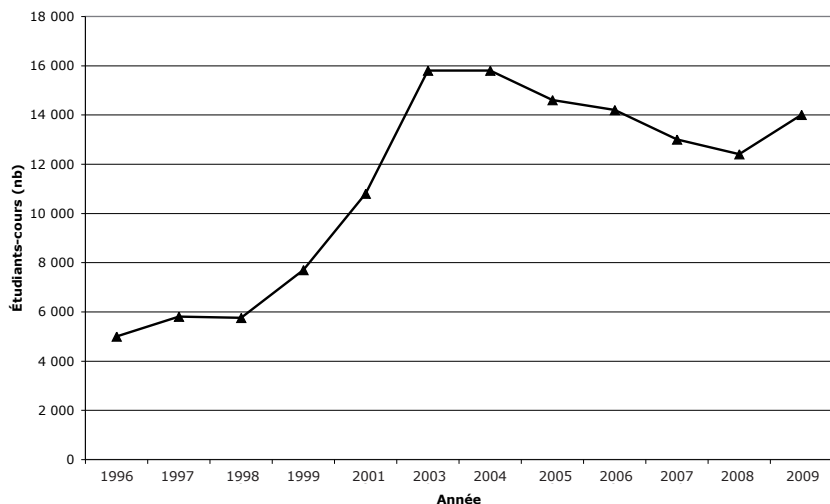
L'École assume, parmi les composantes essentielles de sa mission, celle d'intégrer les

étudiants non francophones à l'UQAM, de les encourager à poursuivre leurs études en français dans des programmes disciplinaires une fois leur formation en français langue seconde terminée ainsi que de faciliter leur insertion dans la société québécoise.

L'École de langues favorise également le développement des compétences interculturelles. Elle soutient l'étudiant dans la poursuite de sa formation académique à l'étranger, encadre et supervise des projets individuels reliés au champ disciplinaire de l'étudiant. De plus, elle renforce les liens de collaboration et d'échange d'expertise avec les autres unités de l'UQAM (instituts, départements, facultés). Enfin, l'École étend son expertise en matière d'intégration des technologies de l'information dans l'enseignement des langues et en évaluation des compétences linguistiques. □

* La rédaction de la mission de l'École de langues a été élaborée à partir de documents déposés au Conseil d'administration du 28 mai 1996 (date de la création de l'École) et à la Commission des études du 20 décembre 2005 (reconfiguration académique de l'École) et avec la collaboration de tous les maîtres de langue (hiver 2010).

Évolution du nombre d'étudiants-cours à l'École de langues de 1996 à 2009



BULLETIN DE LIAISON DU SPUQ

SPUQ-INFO, UQAM
BUREAU A-R050
C.P. 8888, SUCCURSALE CENTRE-VILLE
MONTRÉAL, QUÉBEC, H3C 3P8

TÉLÉPHONE : (514) 987-6198
TÉLÉCOPIEUR : (514) 987-3014
COURRIEL : spuq@uqam.ca

SITE INTERNET :
<http://www.spuq.uqam.ca>

ONT COLLABORÉ À CE NUMÉRO//
Comité exécutif

SOIRÉE
DE NOËL

MERCREDI 15 DÉCEMBRE

18 H

AGORA DES SCIENCES



Portrait général de l'École de langues

// Extraits du plan d'action adopté à l'unanimité par les maîtres de langue le 8 juin 2010.

Le personnel enseignant

Le personnel enseignant de l'École est composé de 26 maîtres de langue réguliers et d'une centaine de personnes chargées de cours. Les maîtres de langue sont responsables de l'enseignement (six cours par année), mais aussi du développement pédagogique des programmes. Même s'ils ne sont pas contraints par obligation de faire de la recherche, il n'en demeure pas moins que le développement pédagogique des programmes fait appel à des concepts de création et de recherche pour développer et nourrir les programmes de nouveautés et pour suivre l'évolution de diverses pratiques pédagogiques dans l'enseignement des langues.

L'École de langues se distingue grâce à son approche innovatrice de l'apprentissage des langues. L'École a en effet développé une expertise dans la création d'outils d'enseignement et dans le développement pédagogique, entre autres, par le biais des technologies de l'information. Ainsi, grâce à l'expertise de plusieurs maîtres de langue dans ce domaine, ceux-ci, en collaboration avec les chargés de cours et techniciens en informatique, ont développé de nombreux cours assistés par ordinateurs et développé des tests de classement à la fine pointe technologique.

Soulignons que les maîtres de langue ont obtenu des subventions qui leur ont permis de développer leurs projets : FODAR, CIFITIC, CLL. Le comité de liaison locale composé de maîtres de langue et de chargés de cours a déjà obtenu jusqu'à 100 000 \$ en projets de développement pédagogique et technopédagogique. De nombreux enseignants ont également créé des activités grâce à des logiciels spécialisés (CAN 8) pour les cours de phonétique afin d'améliorer la prononciation, et plusieurs cours de langue sont maintenant interactifs par le biais de Moodle.

Les activités académiques à l'École de langues

Les activités d'enseignement de l'École sont articulées autour de programmes de premier cycle. Il s'agit d'une offre de cours intégrée qui assure à un étudiant une progression et, dans certains programmes, un cheminement sur mesure à travers ses certificats et programmes courts. Outre le français langue seconde, neuf langues sont enseignées.

Les activités de l'École se répartissent entre quatre regroupements linguistiques : anglais, espagnol, français langue seconde ainsi que langues et cultures étrangères. Avec 393 charges d'enseignement (2009-2010), l'École offre plus de 8 % de toutes les charges d'enseignement de premier cycle de l'UQAM.

Organisation d'événements

L'École de langues organise des événements d'envergure locale et internationale qui favorisent la renommée et le rayonnement de celle-ci dans divers milieux culturels.

Voici certaines activités importantes organisées ces dernières années :

- Tenue des congrès Sadele I (2005) et Sadele II (2007) (Séminaire d'actualisation : Didactique de l'espagnol comme langue étrangère);
- Protocole de Kyoto permettant l'échange d'étudiants entre le Japon et le Québec;
- Concours de rédaction pour les Franco fêtes;
- « Le chant des langues » : lecture de divers textes par les étudiants en langue;
- « Sous le signe des langues » : journée d'étude à l'occasion de l'année internationale des langues;
- Organisation du concours d'art oratoire en chinois en 2007 et en 2010;
- Semaine allemande;
- Semaine du Japon;
- Semaine hispanophone;
- Semaine égyptienne;
- Concours d'élocution japonaise pour les universités québécoises
- « Ils ont choisi le français » : conférence par trois écrivains non francophones écrivant en français. □



Comité d'étude sur les besoins de l'École de langues

Rapport des membres syndicaux

// Membres syndicaux du Comité d'étude sur les besoins de l'École de langues :

GLADYS BENUDIZ, maître de langue
DORVAL BRUNELLE, professeur,
Département de sociologie
CHRISTEL KELLER-SEGÓVIA, maître de langue
MARIE-CÉCILE GUILLOT, maître de langue
JOHANNE VILLENEUVE, professeure,
Département d'études littéraires

Création du Comité – mise en contexte

À la fin de la négociation de la convention collective des maîtres de langue, les parties s'entendent sur la mise sur pied d'un comité « chargé d'étudier les besoins de l'École de langues en ce qui concerne le nombre de postes de maîtres de langue nécessaire au bon fonctionnement de l'École en fonction de son développement, de sa mission et de sa programmation ». La création de ce comité est consignée dans une lettre d'entente, laquelle est annexée à la convention collective des maîtres de langue.

Créé en février 2010, la composition du comité est la suivante :

Pour la partie syndicale :
Dorval Brunelle, professeur, Département de sociologie et directeur de l'Institut d'études internationales de Montréal
Gladys Benudiz, maître de langue et directrice de l'École de langues
Marie-Cécile Guillot, maître de langue et secrétaire du SPUQ
Christel Keller-Segovia, maître de langue et directrice du Regroupement Langues et cultures étrangères
Johanne Villeneuve, professeure, Département d'études littéraires et directrice du doctorat en sémiologie

Pour la partie patronale :
Josée Dumoulin, directrice du Service du personnel enseignant
Nicolas Marchand, directeur du développement des projets académiques

Marc-André Vigeant, directeur du Service des relations professionnelles

Réunions du Comité

Les réunions du Comité se déroulent d'avril à octobre 2010.

Lors de la première rencontre, il est question de l'historique et du fonctionnement actuel de l'École de langues. À la fin, les membres patronaux demandent à avoir un document qui présente la mission de l'École de langues. La mission de l'École est déposée à la réunion suivante et des données d'ordre quantitatif sont déposées et discutées. À la fin de la rencontre, la partie patronale souhaite avoir le plan d'action de l'École pour les prochaines années de façon à pouvoir évaluer les ressources qui seront nécessaires.

Le plan d'action est déposé et commenté lors de la réunion du 11 juin 2010.

Estimant ce plan insuffisant pour évaluer les postes à ouvrir, les membres patronaux demandent à avoir un échéancier plus détaillé des projets et de préciser les ressources qui y seront associées. À la réunion du 13 septembre 2010, les membres syndicaux expriment les besoins suivants pour l'École : d'une part, l'embauche immédiate de deux maîtres de langues, car l'École a perdu deux postes en raison d'un décès et d'une démission (revenir à ce que nous avons appelé le statu quo en termes de nombre de postes de maître de langue); d'autre part, l'ouverture de trois postes de maître de langue par année du 1^{er} juin 2011 au 1^{er} juin 2013 inclusivement. La partie syndicale insiste sur le caractère nécessaire de ces nouvelles embauches quant au maintien et au développement des projets inscrits à son plan d'action.

À la fin de la rencontre, les membres syndicaux demandent aux membres patronaux, pour la réunion suivante, de leur soumettre la position de la Direction de l'UQAM sur le statu quo et de leur faire part de la réaction de la Direction quant aux orientations de l'École de langues.

À la cinquième et dernière rencontre (18 octobre 2010), les membres patronaux rapportent que la Direction a fait le constat que les activités de l'École de langues ne sont pas en lien avec la programmation de l'UQAM et qu'il y a trop d'étudiants libres (c'est-à-dire inscrits dans aucun programme de l'Université). C'est alors qu'ils font les deux propositions suivantes : prolongation des contrats pour une année supplémentaire des deux maîtres de langue substitués et création d'un nouveau comité qui verrait à l'intégration des activités de l'École à la programmation de l'UQAM.

Conclusions du comité

Estimant avoir largement démontré les besoins de l'École, les membres syndicaux expriment leur surprise et leur indignation face à ces deux propositions patronales qui signifient qu'il n'y aura aucune ouverture de postes de maîtres de langue pour les prochaines années.

À la lumière des discussions, des documents déposés et des informations échangées au cours des cinq réunions du Comité, les membres syndicaux font les deux recommandations suivantes :

1. Maintien des deux postes réguliers de maître de langue (perdus en 2009);
2. Ouverture de trois postes réguliers de maître de langue par année pour les trois prochaines années. □



Réaction des membres syndicaux du Comité d'étude sur les besoins de l'École de langues

// Cette lettre a été lue et déposée à la réunion de la Sous-commission des ressources du 21 octobre 2010.

Lors de la dernière négociation de la convention collective des maîtres de langue en 2009, la Direction n'a consenti à ouvrir qu'un seul poste de maître de langue pour l'année 2009-2010. Les parties se sont entendues toutefois pour créer un comité d'étude « chargé d'étudier les besoins de l'École de langues en ce qui concerne le nombre de postes de maîtres de langue nécessaire au bon fonctionnement de l'École en fonction de son développement, de sa mission et de sa programmation » (lettre d'entente n° 1, convention collective des maîtres de langue). Créé en février 2010, le comité était composé de trois maîtres de langues (Gladys Benudiz, Christel Keller-Segovia, Marie-Cécile Guillot) et de deux professeurs (Dorval Brunelle, Sociologie et directeur de l'Institut d'études internationales de Montréal, Johanne Villeneuve, Études littéraires) pour la partie syndicale et de trois cadres, pour la partie patronale.

Le Comité a tenu cinq rencontres d'avril à octobre 2010 au cours desquelles les maîtres de langue membres du Comité ont d'abord présenté l'historique et le fonctionnement actuel de l'École. Puis, à la demande des représentants patronaux, la mission de l'École et un plan d'action ont été déposés. Approuvé à l'unanimité par les maîtres de langue, ce dernier a été acheminé à la Faculté de communication et annexé tel quel au plan stratégique de la Faculté. Estimant cependant encore insuffisantes les informations fournies, les trois membres patronaux ont alors exigé un échéancier détaillé des projets de l'École de langues qui fut apporté à la quatrième rencontre du comité.

Le 18 octobre dernier, s'est tenue la cinquième et ultime rencontre du comité. À la demande des représentants syndicaux d'ouvrir trois postes de maître de langue par année durant la durée de la convention collective

(4 ans), la Direction a répondu par deux propositions : d'une part le maintien, pour une autre année, de deux maîtres de langue substitués que l'École avait embauchés à la suite d'un décès et d'une démission; d'autre part, la création d'un comité (un autre !) qui verrait à l'intégration des activités de l'École à la programmation de l'UQAM.

En dépit des cinq rencontres qui ont réuni huit personnes durant trois heures en moyenne chaque fois, la Direction actuelle maintient sa vision de l'École de langues comme unité au service exclusif des programmes de l'UQAM et déclare inutile toute création de postes supplémentaires. Faut-il en déduire qu'elle dissocie vocation internationale et enseignement des langues malgré le contexte d'internationalisation, et qu'elle veut empêcher l'École de se développer au sein de la société québécoise en regard de ses besoins?...

C'est avec indignation que nous constatons que le mépris manifesté à l'endroit de l'École et des maîtres de langue lors de la négociation de la convention collective a perduré sous couvert d'un comité qui s'est avéré n'être qu'un prétexte pour arriver au même résultat qu'au printemps 2009. L'École a connu une augmentation de 14 % des effectifs étudiants cet automne, et si on en juge par le manque de volonté de la Direction, elle ne pourra compter sur aucune ressource additionnelle pour les prochaines années.

Rappelons que 30 % seulement des cours de l'École sont dispensés par des maîtres de langue et que leur embauche coûte à l'Université entre 25 000 et 30 000 \$ de plus qu'une personne chargée de cours, alors que leur tâche comprend, en plus de l'enseignement, le développement et l'administration de programmes.

C'est pourquoi nous demandons que les deux postes substitués redeviennent les postes réguliers qu'ils étaient jusqu'en 2009 et que soient octroyés à l'École trois postes de maître de langue par année, dont la nécessité a été largement démontrée par la partie syndicale lors des travaux du comité.

Gladys Benudiz, maître de langue
Dorval Brunelle, professeur,
Département de sociologie
Christel Keller-Segovia, maître de langue
Marie-Cécile Guillot, maître de langue
Johanne Villeneuve, professeure,
Département d'études littéraires □

Comité d'étude sur les besoins de l'École de langues – Réaction des maîtres de langue

Lettre au vice-recteur aux Ressources humaines, Pierre-Paul Lavoie, et au vice-recteur à la Vie académique, Robert Proulx

Messieurs les Vice-recteurs,

Après avoir pris connaissance des deux propositions de la partie patronale du Comité d'étude sur les besoins de l'École de langues, nous, maîtres de langue, vous faisons part de notre vive indignation et de notre profonde déception.

Lors de la négociation de la convention collective des maîtres de langue, ce n'est qu'après une grève de plus de sept semaines que la partie patronale n'a consenti à ouvrir qu'un poste pour toute la durée de la convention collective. Cependant, les parties se sont entendues pour créer un comité « chargé d'étudier les besoins de l'École de langues en ce qui concerne le nombre de postes de maîtres de langue nécessaire au bon fonctionnement de l'École en fonction de son développement, de sa mission et de sa programmation » (lettre d'entente annexée à la convention collective).

Créé en février 2010, le comité était composé de trois maîtres de langue (Gladys Benudiz, Christel Keller-Segovia, Marie-Cécile Guillot) et de deux professeurs (Dorval Brunelle, Sociologie et directeur de l'Institut d'études internationales de Montréal, Johanne Villeneuve, Études littéraires) pour la partie syndicale et de trois cadres, pour la partie patronale.

D'avril à octobre 2010, le comité a tenu cinq réunions au cours desquelles, à la demande des représentants patronaux, nous avons produit divers documents; c'est ainsi que les membres syndicaux ont largement démontré les besoins de l'École en termes de ressources, et pour son fonctionnement actuel et pour son avenir. Le plan d'action déposé lors d'une réunion du Comité, et qui sera intégré au complet au plan stratégique de la Faculté de communication, présente les projets de l'École dans le contexte actuel

d'internationalisation. Or, au terme des travaux du Comité, nous apprenons que la Direction actuelle de l'UQAM, qui ne s'était pas prononcée durant les quatre premières rencontres, maintient sa vision de l'École de langues comme unité au service exclusif des programmes de l'UQAM et déclare inutile toute création de postes supplémentaires.

Comment l'UQAM peut-elle réaffirmer son rôle « d'université publique et francophone à vocation internationale » (Politique n° 43 de l'Université) si la Direction n'exprime pas la volonté de développer l'enseignement des langues? Comment la Direction, après six mois de réflexion, en est-elle arrivée à cette mince conclusion de proposer un comité – un autre! – qui verrait à étudier cette fois « l'intégration des activités de l'École à la programmation de l'UQAM »?

Le développement de l'École appartient aux maîtres de langues qui sont les artisans de son succès, et ce, depuis sa création. Vous n'êtes pas sans savoir que l'École a connu une augmentation fulgurante des effectifs étudiants depuis sa fondation, et que cet automne ils ont augmenté de 14 %.

Rappelons que 30 % seulement des cours de l'École sont dispensés par des maîtres de langue et que leur embauche coûte à l'Université entre 25 000 et 30 000 \$ de plus qu'une personne chargée de cours, alors que leur tâche comprend, en plus de l'enseignement, le développement et l'administration de programmes.

C'est pourquoi nous demandons pour combler les besoins et de façon à assurer un enseignement et un encadrement de qualité aux étudiantes, étudiants :

1. l'embauche immédiate de deux maîtres de langue réguliers en remplacement d'un décès et d'une démission en 2009;
2. que les deux postes substitués actuels deviennent des postes réguliers;
3. que, par la suite, soient octroyés à l'École trois postes de maître de langue par année jusqu'à la signature de la prochaine convention collective. □

Agnès Baron
Gladys Benudiz
Juliane Bertrand
Jaime Demperio
Annie Desaulniers
François Desaulniers
Roisin Dewart
Malika Ech-Chadli
Lahcen Elghazi
Hélène Galouchko
Ayarid Guillen
Marie-Cécile Guillot
Djaouida Hamdani
Coralie Huckel
Christel Keller-Segovia
Martyna Kozłowska
Carey Nelson
Heather Newell
Liya Pan
Jessica Payeras-Robles
Marie Ploquin
Emily Rosales
Gerald Rosenau
Monica Soto
Suzanne Springer
Britta Starke



APPUI DU CONSEIL SYNDICAL DU SPUQ À LA DEMANDE DE L'ÉCOLE DE LANGUES

Résolution adoptée à l'unanimité par le Conseil syndical du SPUQ le 3 novembre 2010

ATTENDU qu'en 2009, la grève des maîtres de langue s'est conclue par l'octroi d'un seul poste et la création d'un comité « chargé d'étudier les besoins de l'École de langues en ce qui concerne le nombre de postes de maîtres de langue nécessaire au bon fonctionnement de l'École en fonction de son développement, de sa mission et de sa programmation »;

ATTENDU les besoins réels de l'École de langues, sans compter l'augmentation de 14 % des effectifs étudiants à l'automne 2010, et les opportunités de développement qui s'offrent à l'École de langues;

ATTENDU la perte de deux postes de maîtres de langue réguliers en raison d'un décès et d'une démission en 2009;

ATTENDU que l'École de langues demande :

1. l'embauche immédiate de deux maîtres de langue réguliers en remplacement d'un décès et d'une démission en 2009;
2. que les deux postes substitués actuels deviennent des postes réguliers;
3. que, par la suite, soient octroyés à l'École trois postes de maître de langue par année jusqu'à la signature de la prochaine convention collective.

ATTENDU l'appui massif déjà manifesté par le corps professoral (lettres envoyées au recteur Claude Corbo en mai 2009, résolutions du Conseil syndical d'avril 2009 à mars 2010);

ATTENDU qu'à l'issue des travaux du Comité d'étude sur les besoins de l'École de langues, la Direction n'a soumis que les deux propositions suivantes : prolongation des contrats pour une année supplémentaire des deux maîtres de langue substitués et création d'un nouveau comité qui « verrait à l'intégration des activités de l'École à la programmation de l'UQAM »;

IL EST RÉSOLU QUE LE CONSEIL SYNDICAL :

S'INDIGNE de l'attitude de la Direction de l'UQAM;

DEMANDE dans l'immédiat à la Direction de l'UQAM :

1. l'octroi de deux postes de maîtres de langue réguliers en remplacement d'un décès et d'une démission en 2009;
2. que les deux postes substitués actuels deviennent des postes réguliers;

APPELLE l'UQAM à soutenir le développement de l'École de langues dans une perspective de réponse aux besoins de la société québécoise dans un contexte d'internationalisation.

279
novembre 2010



BULLETIN DE LIAISON DU SYNDICAT DES PROFESSEURS ET PROFESSEURES DE L'UNIVERSITÉ DU QUÉBEC À MONTRÉAL